



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MERCREDI 15 MARS 2023.**

= * =

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 15 mars, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 14.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 09 mars 2023.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARES Daniel, BERNARD Laurent, BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, VINCENT Barbara.

Absents excusés ayant donné procuration : MARIANI Isabelle donne procuration à BLANC-GARIN Magali, D'HALLUIN Florence donne procuration à HEPNER Delphine, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas, DRIEUX Didier ayant quitté la réunion à 19h56 donne procuration à MALDERET Pierre, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : HEPNER Delphine.

2023 - 08 : Demande de subvention au titre de l'ADVB Voiries Communales

Plusieurs voies communales ont besoin d'une réfection de la couche de roulement.

Les voiries concernées sont la ruelle des Soupirs (partie enrobée), la rue de l'Égalité et la rue du Moulin.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le devis en vue de l'octroi d'une subvention susceptible d'être allouée à hauteur de 50% par le Département dans le cadre de la subvention ADVB voiries communales.

Le plan de financement se détaille de la façon suivante :

DEPENSES : -Travaux : devis de 47 191,30 € HT

RECETTES : - Subvention ADVB voiries attendue : 23 595.65 € HT

Reste à charge communal 28 860,65 € HT (incluant le montant de 5 265€ HT zone gravillons à la Ruelle des Soupirs).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** par 18 voix pour et 1 abstention :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'ADVB voiries communales 2023,
- d'autofinancer les travaux,
- d'inscrire ce projet au budget prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et autres documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET

Delphine HEPNER

Acte rendu exécutoire après transmission en
sous-préfecture et publication sur le site
de la commune www.marcoing.fr
en date du 17 mars 2023